



### Edito

Comment la France se prépare-t-elle à prendre la tête de l'Union européenne (UE) dans moins de 6 mois maintenant ? Après les présidences à succès de l'Allemagne et du Portugal, la France se doit de faire au moins aussi bien, voire mieux, pour montrer son attachement à l'UE et son rôle majeur sur la scène européenne. Or les dossiers dont elle aura la charge sont loin d'être les plus faciles, notamment deux rendez-vous incontournables : la révision de la PAC et les perspectives budgétaires 2009-2013. Un séminaire gouvernemental a donc été organisé sur les moyens de réussir cette présidence. Le Premier ministre a ainsi demandé aux ministres de se rendre dans les Etats membres pour être à leur écoute et y porter l'esprit de la présidence française. En outre, tous les acteurs majeurs de la scène économique française, les entreprises et leurs représentants, se mobilisent pour aider les pouvoirs publics à définir un projet ambitieux.

Laurence FAUQUE

### LES NEWS

#### Affaires sociales

Service Droit social [morin@ficime.fr](mailto:morin@ficime.fr)

#### La CJCE condamne l'action antidumping social des syndicats suédois

Le 18 décembre 2007, la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) a rendu un arrêt important dans le domaine social, qui renforce la liberté des entreprises européennes d'offrir des prestations partout dans l'Union Européenne (UE).

Elle a en effet confirmé le droit d'une entreprise lettone à venir réaliser un chantier en Suède en offrant des salaires inférieurs aux conventions collectives sectorielles locales.

Selon les juges, les syndicats suédois qui ont bloqué le chantier d'une entreprise lettone, venue construire avec ses ouvriers une école sur le territoire suédois, jusqu'à provoquer la faillite du projet et contraindre les travailleurs au retour en Lettonie, sont allés trop loin. Leur action d'obstruction, qui entendait lutter contre les pratiques salariales de l'entreprise lettone, inférieures aux conventions sectorielles suédoises, est assimilée dans l'arrêt à une **restriction à la libre circulation des services**.

La Cour reconnaît bien le droit de mener une action collective contre le dumping social comme droit fondamental, mais, en l'occurrence elle estime que « l'objectif d'intérêt général de protection des travailleurs n'était pas suffisamment justifié ».

Le 11 décembre, la CJCE avait déjà tranché contre les syndicats finlandais en affirmant qu'une action collective engagée par un syndicat à l'encontre d'une entreprise aux fins d'amener cette dernière à conclure une convention collective dont le contenu est de nature à dissuader de procéder à une délocalisation peut être contraire au principe communautaire de liberté d'établissement.

Selon la Cour, ces restrictions peuvent être justifiées au titre de la protection d'une raison impérieuse d'intérêt général, telle que la protection des travailleurs, si celles-ci sont bien aptes à garantir la réalisation de l'objectif légitime poursuivi et ne vont pas au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre cet objectif. C'est aussi la démarche suivie par la Cour dans l'arrêt du 18 décembre 2007.

## Marché Intérieur

Service juridique [jammes@ficime.fr](mailto:jammes@ficime.fr)

### Avis aux entreprises de la FICIME qui commercent avec le grand public via leurs sites internet marchand :

Le 12 décembre 2007 la directive 2025/29 relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs est entrée en vigueur.

Cette directive renforce sensiblement les exigences européennes existantes en matière de publicité trompeuse et en fixe de nouvelles contre les pratiques commerciales agressives, dont le harcèlement, la contrainte et l'influence injustifiée. Elle vise à accroître la confiance des consommateurs et des entreprises dans le marché unique afin que les citoyens européens puissent profiter pleinement de la possibilité de faire des achats dans des pays autres que le leur.

A ce jour quinze Etat membres ont transposé la directive.

**La France vient de réaliser cette transposition dans sa loi N°2008-3 du 3 janvier 2008** pour le développement de la concurrence au service des consommateurs. L'article 39 de la loi modifie les articles L 120-1 et suivants du Code de la Consommation.

La Ficime attend une précision sur cet article de la part de la DGCCRF, à réception de laquelle elle diffusera une circulaire explicative.

### La protection des consommateurs : un « chantier européen permanent » :

Alors que la directive européenne 2025/29 relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs est entrée en vigueur le 12 décembre dernier (voir supra), la Commission Européenne publiera une étude d'impact dans le courant du premier semestre 2008 dans le cadre de la révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs.

Si cette étude est concluante, la Commission Européenne présentera une proposition de directive cadre sur les droits contractuels des consommateurs.

Cette proposition législative qui pourrait être faite **avant la fin du second semestre 2008** devrait intégrer les éléments suivants : clauses abusives, vente à distance, vente et garanties des biens de consommation, vente en dehors des établissements commerciaux.

## Commerce International

Service Douane [mandikian@ficime.fr](mailto:mandikian@ficime.fr)

### Report de la réforme des instruments de défense commerciale (IDC) par la Commission européenne

Comme annoncé dans nos brèves précédentes (n°6 et 7), la Commission a adopté en décembre 2006 un livre vert pour lancer une réflexion sur l'application des instruments de défense commerciale (mesures antidumping, antisubventions et de sauvegarde) qui protègent les producteurs européens contre les pratiques déloyales. « Dans une économie mondiale en pleine mutation où de nombreuses entreprises européennes délocalisent tout ou partie de leur production dans des pays tiers », le Commissaire Européen au Commerce, Peter Mandelson, a lancé l'idée d'une refonte de ces instruments.

Il est question notamment d'élargir la notion de « producteurs européens » et de revoir la définition de « l'intérêt communautaire » afin

d'assurer une meilleure représentativité des importateurs et détaillants européens.

Suite à l'audition publique qui s'est tenue en mars dernier et à laquelle EuroCommerce, notre antenne de représentation à Bruxelles, a participé, de nombreuses divergences d'opinion sont apparues.

Faute de consensus entre les Etats membres, la Commission qui espérait faire adopter cette réforme par le collège des Commissaires fin 2007 **vient de décider de son report total**. Bien que non abandonné définitivement, il est probable que le texte ne soit pas adopté sous la présidence Slovène et encore moins sous celle de la France qui rejette le projet dans son état, arguant qu'il consiste en réalité à affaiblir les instruments de défense commerciale et mettrait en péril l'industrie européenne.

Dans sa dernière position du 29 novembre dernier, EuroCommerce a recommandé d'insérer dans le règlement antidumping une clause de prévisibilité dont l'objectif serait d'exonérer les marchandises ayant quitté leur lieu de production et les commandes déjà placées. La preuve de la date de la commande pourrait être fournie par lettre de crédit, contrat de vente, bon de commande ou autre documents appropriés. Cette clause permettrait, en effet, de minimiser les effets des mesures de défense commerciale sur les contrats existants, notamment entre l'ouverture de l'enquête et la

publication au Journal Officiel de l'institution de droits additionnels, période durant laquelle l'importateur qui a connaissance d'une éventuelle instauration de droits antidumping est cependant incapable de mesurer l'impact d'une telle mesure puisque le montant des droits définitifs ne sera connu qu'au terme de l'enquête.

Cette proposition a reçu un accueil favorable de la DG Trade.

Affaire à suivre...

## Environnement

Service Environnement [jammes@ficime.fr](mailto:jammes@ficime.fr)

### Présidence de l'Union à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008 : La France met le développement durable dans ses priorités.

La France présidera l'Union européenne le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Les priorités de la présidence française sont déjà connues et parmi elles : énergie et développement durable.

La France souhaite notamment introduire une TVA « verte » réduite pour les produits présentant une bonne efficacité énergétique.

Cette initiative bénéficie du soutien du Conseil Européen pour les Energies Renouvelables.

Cette proposition pourrait se trouver dans le projet de directive « paquet TVA » relative à l'application des taux réduits de TVA pour les services à haute intensité de main d'œuvre qui devrait être proposé par la Commission européenne en 2008.

### La Commission Européenne renonce à une proposition de taxe carbone dans son paquet législatif « énergie climat » mais attention une taxe peut en cacher une autre !!

La Commission européenne a finalement renoncé à proposer, dans le cadre du paquet de propositions législatives relatives à l'énergie et au climat qu'elle dévoilera le 23 janvier prochain un mécanisme de taxe carbone pour lutter contre les importations déloyales de produits industriels en provenance de pays qui ne s'engagent pas en faveur du protocole de Kyoto.

La Commission réfléchit cependant sérieusement à l'idée de contraindre les entreprises de pays tiers qui mettent peu d'entrain à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à s'acquitter d'une « taxe climatique ».

## AGENDA

**5 mars 2008 : Réunion de la Commission Commerce International d'EuroCommerce.** Ce sera l'occasion pour M. Grave de la Commission européenne (DG Taxud) de faire un point sur l'état d'avancement des dispositions d'application du code des douanes modernisé.

**12 mars 2008 : Réunion de la Commission Marché Intérieur d'EuroCommerce.** Ce sera l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement des travaux du groupe de travail en charge du dossier de la révision de l'acquis communautaire et du dossier des actions de groupe.

**19 février 2008 : Conférence du Medef «C'est l'Europe que je préfère ! Faut-il défendre la préférence communautaire ?»** Elle fait partie d'un cycle de conférences sur « Bâtir le leadership Europe » avec aussi la Fondation Schuman, Confrontations Europe et le Mouvement européen.

**6 & 7 février 2008 : le nouveau réseau entreprise 2008 a été lancé.** Les Euro Info Centres et les Centres Relais Innovation ont fusionné. Désormais, les PME accèdent en un seul point d'entrée aux services d'information, d'assistance, de conseil sur les questions communautaires, d'innovation, de transfert des technologie, etc.

## L'EUROPE EN CHIFFRES

### 4 millions d'emplois de plus dans l'Union européenne en 2006

Selon le rapport « **L'emploi en Europe 2007** », publié par la Commission européenne le 26 novembre 2007, la reprise des marchés du travail dans les Etats membres en 2006 a permis la **création de 4 millions d'emplois**, ce qui constitue l'augmentation la plus importante depuis 2000. Le rapport définit plusieurs orientations pour que cette augmentation perdure.

Ainsi, l'étude révèle une faiblesse de l'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi (le taux moyen de chômage des jeunes est de 17,4% en 2006 dans l'UE27), que le rapport définit plusieurs orientations pour que cette augmentation perdure.

En revanche, l'étude salue les progrès de l'intégration des seniors dans le marché du travail. Elle encourage par ailleurs la mise en œuvre par les entreprises européennes des principes de flexicurité.

### Croissance dans la zone Euro au 3<sup>ème</sup> trimestre 2007 que prévu :

La croissance de la zone euro au 3<sup>ème</sup> trimestre est **plus forte que prévu avec 0,8%**, comparé au trimestre précédent, selon

Eurostat qui dans sa précédente estimation du 30 novembre, l'évaluait à 0,7%.

Sur un an, la croissance a été confirmée à 2,7%, après 2,5% au 2<sup>ème</sup> trimestre.

Pour l'ensemble des 27 pays de l'Union Européenne, la croissance a été confirmée à 0,8% sur le trimestre et légèrement revue en hausse à 3% sur un an (contre 2,9% précédemment).

### Excédent de 2,6 milliards d'Euros du commerce extérieur de la zone Euro.

D'après les premières estimations pour le mois de novembre 2007, la zone euro (ZE13) a enregistré un excédent du commerce extérieur de 2,6 milliards d'euros avec le reste du monde, comparé à +5,2 milliards en novembre 2006.

Le solde enregistré au mois d'octobre 2007 était de +5,4 milliards, contre +2,4 milliards en octobre 2006. En novembre 2007, par rapport à octobre 2007, les exportations corrigées des variations saisonnières ont augmenté de 0,3% et les importations de 0,5%.

## A NOTER

**La France a officiellement ratifié le traité européen de Lisbonne**, avec la publication le 14 février 2008 au Journal officiel de la loi portant ratification. Elle est ainsi le 1er pays fondateur de l'UE à donner son accord au traité et le 5<sup>ème</sup> pays européen à dire oui, après la Hongrie, la Slovénie, Malte et la Roumanie.

**Le 1<sup>er</sup> ministre danois a déclaré vouloir procéder de nouveau à un référendum sur l'introduction de l'euro.** Selon les sondages danois, la population serait favorable à 53% à l'introduction de l'euro. Il souhaite revenir sur 3 autres dérogations en matière de : coopération judiciaire, défense commune et citoyenneté.

**Ce que l'Union européenne a fait pour vous en 2007 :** la Commission a mis en place un site Internet sur lequel figurent 10 exemples d'actions menées par l'Union européenne pour les citoyens européens. Une brochure regroupant l'ensemble des réalisations est également disponible.

[http://ec.europa.eu/snapshot2007/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/snapshot2007/index_fr.htm)

14 décembre 2007 : le Conseil européen a entériné le projet de **Small Business Act à l'européenne**. Cela fait donc partie des priorités 2008 de la Commission. L'idée est de mettre en place des mesures spécifiques en faveur des PME afin d'améliorer leur performance sur le marché : mesures sur la fiscalité, l'accès aux marchés publics, l'allègement des procédures administratives